

NOTE DE RENSEIGNEMENT D'URBANISME

VALANT DIAGNOSTIC D'ASSAINISSEMENT



Délivrée par la ville de Clichy-la-Garenne

Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement • 01 47 15 33 81 | Direction de la Voirie (assainissement) • 01 47 15 30 90

www.ville-clichy.fr

DEMANDE

9 rue Gesnoux 92110 CLICHY-LA-GARENNE

Surface cadastrale : 258 m²

Référence cadastrale : 921024 M10

REPONSE

DROIT DE PRÉEMPTION

- Le terrain est soumis au Droit de Préemption Urbain Renforcé (DPUR), instauré par délibération du 29/11/2005, et délégué à Citallios par délibération de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine du 10/11/2022. Avant toute mutation d'un bien immobilier, une déclaration d'intention d'aliéner doit être adressée à la Ville de Clichy.
- Le terrain est soumis au Droit de Préemption Urbain Renforcé (DPUR), instauré par délibération du 29/11/2005, et délégué à la Ville de Clichy par délibération de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine du 10/11/2022. Avant toute mutation d'un bien immobilier, une déclaration d'intention d'aliéner doit être adressée à la Ville de Clichy.
- Le terrain est soumis au Droit de Préemption Urbain Renforcé (DPUR), instauré par délibération du 29/11/2005, et délégué à Sequano par délibération de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine du 10/11/2022. Avant toute mutation d'un bien immobilier, une déclaration d'intention d'aliéner doit être adressée à la Ville de Clichy.
- L'immeuble est situé dans un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat. (Délibérations du 19/06/2008 et du 22/09/2016, Loi n°2005-882 du 02/08/2005).

DISPOSITIONS D'URBANISME

Plan local d'urbanisme intercommunal approuvé lors le Conseil Municipal du 26 juin 2025. Pour plus d'informations, consultez le document complet sur le site www.ville-clichy.fr, dans la rubrique concernée.

- Zone de PLUi : UM1e8

- Elément de patrimoine à protéger
- Emplacement réservé pour la réalisation de logements sociaux
- Linéaire commercial
- Secteur d'orientation d'aménagement
- Emplacement réservé pour la réalisation d'équipements collectifs
- Localisation pour la réalisation d'installations d'intérêt général
- Filet de hauteur

PLAN D'ALIGNEMENT COMMUNAL

Parcelle bordant une voie communale, non concernée par un plan d'alignement communal.

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE APPLICABLES AU TERRAIN

- Périmètre de protection d'un monument historique
 - Monument classé (Pavillon des Ducs de Vendôme), Monument inscrit (Ancienne église St Médard)
- Zone inondable du PPRI
- Zone de protection radioélectrique
- Zone spéciale de dégagement
- Zone située en bordure d'une emprise SNCF
- Servitude de halage et de marchepied
- Passage d'une canalisation de matières dangereuses sur ou à proximité de la parcelle

OPÉRATIONS

- Déclaration d'Utilité Publique (DUP)
- Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)

TAXATION

- Taxe d'aménagement communale : taux majoré à 20%
- Taxe d'aménagement départementale : taux de 2,30%
- Taxe d'aménagement régionale : taux de 1%
- Redevance d'archéologie préventive : taux de 0,40%

OBSERVATIONS ET PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

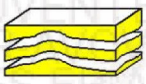
- Périmètre de concertation
- Zone affectée par le bruit, soumise à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation
- L'immeuble n'est pas concerné par un arrêté de péril, il n'est pas déclaré insalubre ni interdit à l'habitation
- L'immeuble est concerné par le régime d'autorisation préalable de mise en location (permis de louer)
- Saturnisme : Le territoire de Clichy-la-Garenne est totalement inclus dans le périmètre de risque lié au plomb (arrêté préfectoral du 16/05/2000).
- Termites : Le territoire des Hauts-de-Seine est totalement classé en zone contaminée ou susceptible de l'être (arrêté préfectoral du 22/12/2004).
- L'ensemble de la voirie publique est desservie par un réseau d'assainissement collectif. Cependant, l'ensemble de la commune n'est pas soumise au diagnostic d'assainissement collectif.
- Pour les immeubles disposant d'un permis de construire postérieur au 19 octobre 2010, le diagnostic d'assainissement n'est pas obligatoire. Pour les immeubles construits avant cette date, le contrôle est fortement recommandé et doit être réalisé par une entreprise habilitée et transmis au notaire par le vendeur.
- Numérotage complet de la parcelle conforme à la rubrique 'DEMANDE' (en haut de page)
- Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) modifié le 26 juin 2025
 - Règlement local de publicité
- Secteur d'information sur les sols
- Géologie

Clichy, 22/04/2026

Le Maire de Clichy

La présente notice d'urbanisme fait état des renseignements connus à ce jour par la Ville de Clichy-la-Garenne.

Elle constitue un simple document d'information et ne peut en aucun cas être considérée comme une autorisation administrative quelconque, ni un certificat d'urbanisme.



Renseignements sur les anciennes carrières et la dissolution du gypse antéludien

Date de la demande :

22/04/2026

Références : 1243887

Renseignement fournis selon le plan joint

9 2 1 1 0
Code postal

M
Sect. Cadast.

0 0 1 0
Parcelle

Adresse : 9 RUE GESNOUIN
92110 CLICHY

Votre référence : 26U030

Adresse complémentaire : 15-17 rue Fernand Pelloutier

Parcelles complémentaires :

Les renseignements ci-dessous sont donnés à titre indicatif. Il est rappelé que le propriétaire du sol est aussi propriétaire du sous-sol (art. 552 du Code Civil).

Ces informations ne sont pas suffisantes pour compléter l'état des risques naturels et technologiques en application des articles L 125-5 et R 125-26 du Code de l'Environnement

Les renseignements concernant la présence, la position, la nature des anciennes carrières, galeries souterraines et autres cavages abandonnés sont communiqués dans l'état actuel des connaissances acquises par l'inspection générale des carrières et sous réserve de vérification par tous les moyens appropriés

1° Possibilité de dissolution du gypse antéludien :

Possibilité de dissolution du gypse antéludien - Seine-Saint-Denis par arrêtés préfectoraux du 21 mars 1986 et 18 avril 1995 (PPR) ⁽¹⁾

2° Par rapport aux zones de carrières connues :

en dehors en zone de carrière ⁽¹⁾ possibilité de remblais dus à d'anciennes sablières, glaisières, ou a du nivellement ⁽¹⁾

3° Particularités du sous-sol :

	T	Pa	Pr
ancienne carrière de calcaire grossier souterraine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ancienne carrière de calcaire grossier à ciel ouvert	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ancienne carrière de craie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ancienne glaisière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

T : en totalité, Pa : en partie, Pr : à proximité

	T	Pa	Pr
ancienne carrière de gypse souterraine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ancienne carrière de gypse à ciel ouvert	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ancienne sablière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

4° Nature des travaux réalisés pour la stabilité du bâti faisant partie de la propriété :

<input type="checkbox"/> Aucun (ou non communiqués à l'IGC)	Pa	<input type="checkbox"/> Consolidations souterraines en carrière par piliers	Pa
<input type="checkbox"/> Fondations superficielles armées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Consolidations souterraines par injection	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Fondations profondes prenant appui sur le sol de la Carrière <input type="checkbox"/> à ciel ouvert <input type="checkbox"/> souterraine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Remblaiement de la carrière	<input type="checkbox"/>
Pa : en partie		<input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/>

⁽¹⁾ Pour ces propriétés, il peut être prescrit des travaux de reconnaissance ou de confortement du sous-sol et/ou de fondations dans le cas d'une demande d'autorisation de bâtir

Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance technique du SPDC

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.adspdc@dgfip.finances.gouv.fr

N° de dossier :

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 22/04/2026

validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : BARRERE DUFAU GEOMETRES EXPERTS

SF2623339924

DESIGNATION DES PROPRIETES

Département : 092

Commune : 024

CLICHY

Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
M	0010			9 RUE GESNOUIN	0ha02a58ca					
M	0010	001	18	264/10000						
M	0010	001	29	20/10000						

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30

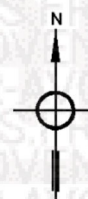


CLICHY

9 rue Gesnouin

PLAN DE SITUATION

Echelle : 1/2000^{ème}



Référence cadastrale : Section M, parcelle n°10

Contenance cadastrale : 258 m²

Propriétaire :

Nota : Document établi à partir d'un extrait du plan cadastral

N° de dossier : 26U030

■ **BUREAU PRINCIPAL**

4 rue de Béam
92210 Saint Cloud
Tél. : 01 46 02 47 80
Fax : 01 46 02 47 81
stcloud@barrere-dufau.fr

■ **BUREAU SECONDAIRE**

147 avenue Paul Doumer
92500 Rueil-Malmaison
Tél. : 01 47 51 06 78
Fax : 01 47 77 05 71
experts@barrere-dufau.fr

■ **BUREAU SECONDAIRE**

81 avenue du Maréchal Joffre
92000 Nanterre
Tél. : 01 47 21 13 12
Fax : 01 47 77 05 71
experts@barrere-dufau.fr

SARL au capital de 150 000 €,
inscrite à l'Ordre des Géomètres Experts
sous le n° 1997 B2 00008
SIRET : 381 128 016 000 23
Code APE - NAF : 7112A
N°TVA : FR 52 381128016



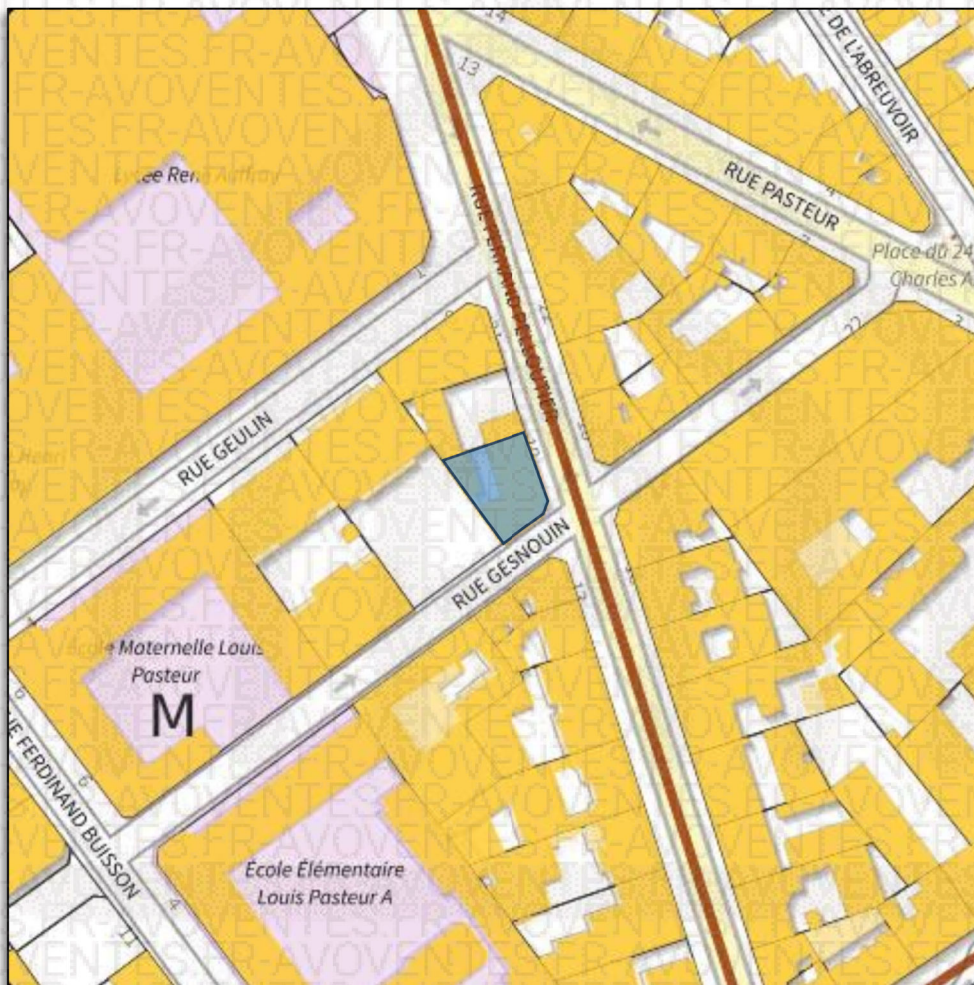
CLICHY

9 rue Gesnouin



EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Echelle : 1/500^{ème}



Référence cadastrale : Section **M**, parcelle n°**10**

Contenance cadastrale : 258 m²

Propriétaire : AVOVENTES

Nota : Document établi à partir d'un extrait du plan cadastral

N° de dossier : 26U030

■ **BUREAU PRINCIPAL**

4 rue de Béam
92210 Saint Cloud
Tél. : 01 46 02 47 80
Fax : 01 46 02 47 81
stcloud@barrere-dufau.fr

■ **BUREAU SECONDAIRE**

147 avenue Paul Doumer
92500 Rueil-Malmaison
Tél. : 01 47 51 06 78
Fax : 01 47 77 05 71
experts@barrere-dufau.fr

■ **BUREAU SECONDAIRE**

81 avenue du Maréchal Joffre
92000 Nanterre
Tél. : 01 47 21 13 12
Fax : 01 47 77 05 71
experts@barrere-dufau.fr

SARL au capital de 150 000 €,
inscrite à l'Ordre des Géomètres Experts
sous le n° 1997 B2 00008
SIRET : 381 128 016 000 23
Code APE - NAF : 7112A
N° TVA : FR 52 381128016

